



Proposition de résolution du Conseil d'administration à l'adresse du Congrès 2015

Pour une culture vivante de la participation aux processus politiques ouverte à tou(te)s les citoyen(ne)s

Depuis sa création, le Mouvement Écologique est fidèle à son engagement conséquent en faveur d'une meilleure participation citoyenne. Les motifs à la base de cet engagement sont multiples. Ainsi, la participation citoyenne s'avère indispensable afin:

- de permettre que les décisions politiques nécessaires en vue de la transformation de la société e.a. dans le sens d'un développement durable, puissent être supportés resp. acceptés par une large partie de la population;
- de pouvoir mettre suffisamment à profit les connaissances et les intérêts des citoyen(ne)s;
- de permettre un échange entre les différents groupes de la population et de
- renforcer et de stimuler un débat constructif entre politicien(ne)s et citoyen(ne)s.

Le Mouvement Écologique constate qu'à la signature de l'accord de coalition, le gouvernement avait clairement signalé sa volonté de garantir un véritable saut qualitatif tant en termes de politique d'information gouvernementale qu'en termes de culture de la participation.

Pourtant, non moins de 15 mois plus tard, nous devons réaliser que ce processus de démocratisation annoncée n'est toujours qu'à ses tendres débuts. Certes, dans certains dossiers politiques, le nombre de réunions d'information à l'adresse des citoyen(ne)s s'accroît (notamment dans les domaines «environnement» et «aménagement du territoire») et l'échange entre les ministères et la société civile paraît amélioré (en partie). Dans ce contexte, le référendum qui aura lieu au milieu de l'année constitue assurément un instrument au service de la consultation publique et s'avérera de ce fait judicieux. Il n'en reste pas moins qu'il faudra renforcer considérablement la participation directe dans le cadre de la culture quotidienne et des processus sociaux courants.

Force est de constater que le gouvernement est très loin des objectifs qu'il s'est fixés lui-même en vue de garantir la mise en place d'une réelle culture de la participation ainsi qu'un changement de paradigmes dans la « gouvernance » de l'Etat.

Le Congrès du Mouvement Écologique invite le gouvernement à garantir, à titre de principe général, un changement de paradigmes tant en termes de culture de la participation, que en termes d'action démocratique, notamment par:

- la présentation d'un «**paquet de mesures**», accompagné d'un échéancier concret, destiné à mettre en vigueur les concepts gouvernementaux à la base du **développement du processus de démocratisation** au Luxembourg;
- **la mise en place de réformes structurelles dans le sens d'une plus grande transparence et d'une démocratie renforcée**, notamment par la réforme du Conseil d'Etat (promise d'ailleurs depuis des années), par une revalorisation des commissions consultatives du gouvernement (dans le sens d'une publication et d'un commentaire consécutif des avis de ces dernières), par l'amélioration des conditions cadre légales sur le congé associatif, par un monitoring de la loi sur le «whistleblowing», par une meilleure formation continue des fonctionnaires de l'Etat et des fonctionnaires communaux dans le domaine de la participation citoyenne, etc.
- **la présentation immédiate - par le ministre d'Etat Xavier Bettel - d'une version réformée du texte du projet de loi relatif au droit à l'information**, qui répond aux plus hautes exigences en termes de démocratie (contrairement à la mouture connue à cette date dont le contenu est plutôt de nature à protéger l'Administration contre tout soi-disant *abus* en matière de demandes d'information);
- la réalisation - par le ministre de l'Intérieur et le gouvernement entier – de **simplifications** dans le cadre de la continuation de la **«réforme administrative»**, qui sont **dans l'intérêt, respectivement qui renforcent les droits des citoyen(ne)s** (à l'instar de la France et de son exemple de «Code des relations entre le public et les administrations»);
- le **développement substantiel des moyens de participation directe à disposition des citoyen(ne)s**, par le recours aux instruments suivants (entre autres):
 - * élargir les droits à la participation dans le cadre des législations en place, p.ex. dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire et ayant des retombées dans les communes (étude préparatoire du PAG), ou encore dans le cadre de la dite « loi commodo-incommodo » (possibilités de recours, création renforcée de comités d'accompagnement);
 - * renforcer la formation des modérateurs appelés à gérer les forums de discussions et les processus en matière de participation citoyenne;
 - * garantir un échange permanent entre les acteurs impliqués lors du traitement de dossiers d'envergure (comme p.ex. le plan de développement rural);
 - * établir un plan d'action relatif à la « Promotion de l'engagement citoyen et de l'éducation politique comme priorité afin de mettre en place un nouveau modèle social»;
- l'organisation – sous la direction du ministère d'Etat – d'une **table ronde sur l'avenir, qui réunit de nombreux acteurs issus de domaines variés**, permettant de discuter de thèmes cruciaux sur la planification de l'avenir du Luxembourg (à côté de l'implication des acteurs classiques et de la société civile, il s'agira également de cibler un public plus large en recourant aux formes de participation adaptées).

Au vu de ce qui précède, le Mouvement Ecologique prend la position suivante face aux questions qui seront posées en juin dans le cadre du référendum:

- **Oui à des processus de participation améliorés et à une intégration renforcée des citoyen(ne)s non-luxembourgeois – oui au droit de vote actif pour toute personne qui réside au Luxembourg!**

Le Mouvement Ecologique estime qu'il est primordial de promouvoir de manière ciblée une culture de la participation de **tou(te)s** les citoyen(ne)s, donc également des citoyen(ne)s-résident(e)s non-luxembourgeois.

L'ouverture du droit de vote actif à toute personne non-luxembourgeoise - dans le respect des conditions énoncées par le gouvernement- constitue l'une des mesures judicieuses permettant d'y accéder, c'est la raison pour laquelle le Mouvement Ecologique s'exprime en faveur de l'ouverture du droit de vote dans le cadre du référendum, dans le sens de la cohésion sociale et d'une conception politique plus démocratique. Ecarter dès le début la moitié des citoyen(ne)s des processus de décision politique ne se justifie pas, surtout si ces citoyen/nes ont déjà manifesté leur intérêt de participer aux élections (moyennant inscription sur les listes électorales à l'occasion des élections européennes ou communales).

Néanmoins, la culture de la participation dans le sens des résidents non-luxembourgeois ne doit pas s'arrêter à ce point; au contraire, des mesures complémentaires doivent être prises, tels l'organisation soutenue de cours de langues ou encore l'usage de plusieurs langues dans le cadre des processus de participation citoyenne ouverts à un public large, etc.

- **Le Mouvement Ecologique se prononce également en faveur de l'ouverture du droit de vote actif aux jeunes à partir de l'âge de 16 ans:**

L'intérêt des jeunes au droit de vote sera probablement limité. Il est clair que cette ouverture ne peut être qualifiée que comme un instrument particulier permettant de mieux impliquer les jeunes. Il est d'autant plus important de renforcer l'éducation politique des jeunes surtout dans le cadre de l'éducation scolaire, et parallèlement, d'élargir les possibilités de participation offertes aux jeunes dans les milieux scolaires et communaux. Il n'en reste pas moins que les jeunes très engagé(e)s et motivé(e)s doivent pouvoir bénéficier du droit complémentaire de s'inscrire sur les listes électorales.

- **Limitation des mandats des fonctionnaires politiques:**

A priori, la « concentration du pouvoir » sur une période jugée trop longue peut être considérée comme problématique. Toujours est-il que le déficit démocratique ou encore les problèmes structurels éventuels qu'accusent certains ministères ne sont pas forcément la conséquence logique qui découlerait de la durée des mandats politiques. Susciter l'impression de pouvoir rendre l'Etat plus démocratique grâce à la seule limitation de mandats serait une erreur fatale. Aux yeux du Mouvement Ecologique, il s'avère bien plus judicieux de transposer les réformes structurelles énoncées plus haut, comme p.ex. la réforme du Conseil d'Etat ou encore la revalorisation des travaux accomplis par les députés.